

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
Conseil de communauté
Séance du 21 novembre 2007

MENTIONS PRESCRITES par la **CIRCULAIRE** de M. le **PREFET** de la **MANCHE** en date du 3 juin 1885

Nombre de conseillers en exercice.....	50
Nombre de conseillers présents à la séance.....	38
Date de l'avis de la convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre.....	15 novembre 2007
Date de l'affichage du procès-verbal.....	28 novembre 2007

CERTIFIE EXACT

Le Président,
Bernard CAUVIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE URBAINE de CHERBOURG.

L'an deux mil sept, le vingt et un novembre, le Conseil de Communauté Urbaine de Cherbourg s'est réuni en l'hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Conseil, en séance plénière, sur convocation faite avec l'accomplissement des formalités déterminées par la loi.

ETAIENT PRESENTS : M. CAUVIN, Président - MM. LEBOURGEOIS - LAGARDE - BOSQUET - Mme LECRES (arrivée 17h44) - MM. LAMACHE - CIVILISE - ARRIVE (arrivé à 16h28 - départ 17h28) - BERNARD - LEMARCHAND - Mme GOSSELIN - M. LEONARD, Vice-Présidents, M. BAUDRY - Mmes BOUDARD - BOUILLON-FOUCAULT - MM. CARRER - CHENINA - CORBIN - Mme COUESPEL - MM. DELESTRE - ESTEVE (départ 17h41) - FORAFO (arrivée 16h49) - Mme GODEFROY - MM. HARANT - HELIE - Mmes HELIE - JOZEAU-MARIGNE - MM. LEMIEUX - LELOY - Mmes LEVAVASSEUR - LOISEL (départ 18h40) - GODIN - MM. MAGHE - NOEL - Mme PAUMARD - M. PINEL - Mme ROLLAN - M. VIGNET (arrivée 17h05), conseillers communautaires.

ABSENTS EXCUSES : M. CAZENEUVE (mandataire : M. CAUVIN) - M. ROUXEL (mandataire : M. HARANT) - Mme LECRES (mandataire : M. BAUDRY jusqu'à son arrivée) - M. GRIMAL (mandataire : M. MAGHE) - M. BAUPIN - Mme BIEGNON - M. ESTEVE (mandataire : Mme COUESPEL dès son départ) - M. FORAFO (mandataire : M. CIVILISE jusqu'à son arrivée) - M. GERVES (mandataire : Mme GOSSELIN) - Mme GUILLOT - M. LE BOURGEOIS (mandataire : Mme JOZEAU-MARIGNE) - M. LESDOS (mandataire : M. CORBIN) - M. LOUISET (mandataire : M. CARRER) - Mme LOISEL (mandataire : Mme GODIN dès son départ) - M. MAGALHAES - M. ROULLAND (mandataire : M. LEMARCHAND)

La séance est publique, Mme GODIN est secrétaire de séance

1 - COMMUNICATIONS DIVERSES

2 - Compte rendu des décisions du Président du 3 septembre au 23 octobre 2007

Le Président rend compte des décisions du Président du 3 septembre au 23 octobre 2007 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2 - Compte rendu des décisions du bureau du 5 novembre 2007

Le Président rend compte des décisions du bureau du 5 novembre 2007 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

3 – 2007/240 - PROGRAMMATION HLM 2007 - OPERATION DE REHABILITATION PALULOS - PRESQU'ILE HABITAT - OCTROI DE LA SUBVENTION

M. CIVILISE

Le conseil accorde une subvention PALULOS de 35 078 € à Presqu'île Habitat au titre des crédits « aides à la pierre » délégués par l'Etat.

Les dépenses seront imputées au compte 20 417 enveloppe 14 574.

ADOPTE à l'UNANIMITE

4 – 2007/239 - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - AVENANT N° 3

M. CIVILISE

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 3 à la convention souscrite avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH). Cet avenant a pour objet une dotation complémentaire équivalente à 11 PLAI et à 15 PLS.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**5 – 2007/243 - Presqu'île Habitat. Construction de 30 logements
Hauts de Quincampoix à Cherbourg-Octeville. Aides communautaires**

M. CIVILISE

Dans le cadre des aides communautaires au logement social, le conseil autorise le versement d'une subvention à hauteur de 93 188,50 € à Presqu'île habitat pour la réalisation de cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2006/239 du 20 décembre 2006.

Les dépenses seront imputées au compte 20417 72 523B enveloppe 13401.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**6 – 2007/250 - Presqu'île Habitat. Construction de 30 logements
Hauts de Quincampoix à Cherbourg-Octeville. Emprunt CDC de 2.224.171,72 €
Garantie de la communauté urbaine**

M. CIVILISE

La Communauté urbaine accorde sa garantie pour un emprunt de 2 224 171,72 € que Presqu'île Habitat se propose de contracter auprès de la CDC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**7 – 2007/251 - Presqu'île Habitat. Construction de 30 logements
Hauts de Quincampoix à Cherbourg-Octeville
Emprunt CIL de 220.500,00 € Garantie de la communauté urbaine**

M. CIVILISE

La Communauté urbaine accorde sa garantie pour un emprunt de 220 500 € que Presqu'île Habitat se propose de contracter auprès du CIL Manche.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**8 - 2007/235 - PERSONNEL -
MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME -**

M. LEBOURGEOIS

Le conseil approuve la modification de l'organigramme ainsi qu'il suit :

POLE OPERATIONS et SERVICES TECHNIQUES

Direction de la voirie et des déplacements urbains

* Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe titulaire au service voirie entraînant la suppression du poste de l'agent du grade d'agent de maîtrise principal ayant fait valoir ses droits à la retraite.

* Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe au service signalisation entraînant la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe vacant suite à une mobilité interne pour combler le poste libéré par un agent du service assainissement muté dans une autre collectivité.

Direction de la propreté

* Création de 5 postes d'adjoint technique de 2ème classe se substituant aux grades occupés par les agents du service collecte ayant cessé leur activité ou ayant bénéficié d'une mobilité interne.

* Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe au service des apports volontaires tenant compte de la nouvelle organisation mise en place sur le site du Becquet (gestion du réfectoire et entretien du site).

* Création de 17 postes d'adjoint technique de 1ère classe se substituant aux grades d'adjoint technique de 2ème classe au titre du déroulement de carrière, et répartis dans les différents services de la direction concernée.

Direction du cycle de l'eau

* Création d'un poste de chef d'équipe du réseau et de 4 postes de maître ouvrier du réseau dans le cadre du déroulement de carrière des agents sous contrat de droit privé (date d'effet : 1er janvier 2007).

Direction urbanisme/foncier

En application de l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26.01.1984 modifiée, un poste d'agent non titulaire rémunéré sur la base du 1er échelon de rédacteur, a été créé par délibération du 16 novembre 2006 (exposé n°2006/234). Pour faire face à la charge de travail générée par la mise en place du plan local d'urbanisme (PLU) il est nécessaire de porter de 3 à 5 mois la période de recrutement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**9 – 2007/206 - Fourniture de fioul domestique à usage de combustible et de carburant
Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché**

M. LEBOURGEOIS

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée pour la fourniture de fioul domestique à usage de combustible et de carburant pour l'exercice 2008.

S'agissant d'un marché à bons de commande, le montant annuel des commandes pourra varier entre un minimum de 1 300 hectolitres et un maximum de 2 500 hectolitres.

Trois sociétés ont fait parvenir une offre régulière.

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 novembre 2007, a décidé d'attribuer le marché à la société Les Combustibles de Normandie.

Aussi, le conseil autorise M. le Président à signer le marché susvisé.

La dépense sera d'imputation multiple.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**10 – 2007/232 - Tourlaville - Résidence des Bocages de la Noë -
Classement dans le domaine public communautaire**

M. LEMARCHAND

Le conseil autorise le classement dans le domaine public communautaire des voies dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la voirie	N° de voirie	Longueur à l'axe	Largeur d'emprise	largeur trottoir	
				Trottoir 1	Trottoir 2
Rue des Herbages	4268	69.00	8.30	2.00	2.00
Rue des Bocages	4370	145.00	5.00	0 à 1.50	0 à 1.20
Rue des Hanneçons	4371	139.00	7.00	/	/
Impasse des Coccinelles	4372	78.00	6.55 et 4.40	/	/
Rue des Lucioles	4373	212.00	5.00	/	/

ADOPTE à l'UNANIMITE

11 – 2007/233 - Voirie - Transfert de parcelles et voiries appartenant à l'Etat

M. LEMARCHAND

Le conseil valide le principe de transfert des parcelles et voiries suivantes :

Cadastre		m ²	situation	Cadastre		m ²	situation	Cadastre		m ²	situation
AB	348	90	Bd de la Manche	AX	454	19	Bd de la Manche	AX	787	2	Bd de la Manche
AB	350	53	Bd de la Manche	AX	751	14	Bd de la Manche	AX	788	12	Bd de la Manche
AB	353	28	Bd de la Manche	AX	753	3	Bd de la Manche	AX	790	38	Bd de la Manche
AB	355	29	Bd de la Manche	AX	755	6	Bd de la Manche	AX	791	185	Bd de la Manche
AB	356	9	Bd de la Manche	AX	762	4	Bd de la Manche	AX	793	59	Bd de la Manche
AB	358	6	Bd de la Manche	AX	768	83	Bd de la Manche	AX	794	25	Bd de la Manche
AB	359	14	Bd de la Manche	AX	769	25	Bd de la Manche	AX	796	93	Bd de la Manche
AB	362	44	Bd de la Manche	AX	772	22	Bd de la Manche	AX	797	83	Bd de la Manche
AB	363	17	Bd de la Manche	AX	773	2	Bd de la Manche	AX	799	27	Bd de la Manche
AB	365	2	Bd de la Manche	AX	776	9	Bd de la Manche	AX	800	34	Bd de la Manche
AB	369	40	Bd de la Manche	AX	777	249	Bd de la Manche	AX	802	45	Bd de la Manche
AV	866	133	Bd de la Manche	AX	779	82	Bd de la Manche	AX	803	31	Bd de la Manche
AV	943	117	Bd de la Manche	AX	782	9	Bd de la Manche	AX	805	35	Bd de la Manche
AV	946	15	Bd du Cotentin	AX	784	76	Bd de la Manche	AX	807	23	Bd de la Manche
AV	948	245	Bd du Cotentin	AX	785	9	Bd de la Manche	AX	814	4	Bd de la Manche
								BD	280		rue du Grand Pré

ADOPTE à l'UNANIMITE

12 – 2007/234 - Voirie - Transfert de domanialité de la RN 132

M. LEMARCHAND

Le conseil valide le principe de déclassement de la RN 132 (rue de la Saline à Cherbourg-Octeville) au profit de la communauté urbaine de Cherbourg.

ADOPTE à l'UNANIMITE

13 – 2007/231 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. LAMACHE

Le conseil autorise la société SHEMA, mandataire de la Communauté urbaine à passer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre de l'équipe BILLARD-DURAND et associés qui s'élève à 14 042,76 € HT soit 16 795,14 € TTC.

Le montant de ce marché est ainsi porté de 227 157,24 € HT à 241 200 € HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

14 – 2007/229 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION D'UN HALL DE TECHNOLOGIE SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - RECTIFICATIF A LA DELIBERATION N°2007/190

M. LAMACHE

Le conseil autorise la rectification de la délibération N° 2007/190 qui a pour objet de modifier le titulaire du lot n° 5 « menuiseries extérieures ».

En effet, l'avenant en plus-value au marché de ce lot doit être signé avec l'entreprise VITRAGES-SAINT-GOBAIN et non AMC FOLLIOT comme indiqué dans la délibération désignée ci-dessus.

ADOPTE à l'UNANIMITE

15 – 2007/230 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION D'UN HALL DE TECHNOLOGIE SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – AVENANTS AUX MARCHES

M. LAMACHE

Le conseil autorise le mandataire, la société SHEMA à signer les avenants aux marchés désignés ci-dessous :

- lot n° 6 : menuiseries intérieures - 674,90 €
- lot n° 13 : sols souples + 1 341,19 €

Le montant total des marchés de travaux est ainsi porté de 2 240 125,37 € TTC à 2 240 791,66 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**16 – 2007/241 - Projet de création de maison-relais - Site de la Bucaille - Cherbourg-Octeville.
Sous maîtrise d'ouvrage Société Foncière Habitat et Humanisme**

M. LAMACHE

Le projet de création d'une maison-relais est l'une des actions du P.L.H. adopté en juin 2007. La maison-relais, autrefois appelée "pension de famille", a pour but d'offrir une alternative de logement à des personnes en situation de grande difficulté sociale, à très faible niveau de ressources et dont la situation psychologique rend impossible leur accès à un logement social ordinaire. Il convient de préciser que la maison-relais n'est pas destinée à un accueil d'urgence, elle s'inscrit dans une logique d'occupation "durable".

Selon la Fédération Habitat et Humanisme, le projet de maison-relais sous maîtrise d'ouvrage S.A. H.L.M. du Cotentin ne pouvait aboutir en raison de son coût d'investissement.

Financée en PLAI, la maison-relais s'inscrit dans le cadre des crédits 2007 de la Délégation des Aides à la Pierre de la Communauté urbaine de Cherbourg, à ce titre le dossier de financement devrait être déposé pour la fin d'année 2007 auprès des services instructeurs de la D.D.E.

L'association Habitat et Humanisme Manche porteur du projet auprès de la D.D.A.S.S. a confié à sa Société Foncière Habitat et Humanisme le soin de redéfinir un nouveau programme de maison-relais. A la demande de la D.D.A.S.S. et de la Communauté urbaine de Cherbourg, une présentation du projet sous maîtrise d'ouvrage Société Foncière Habitat et Humanisme et maîtrise d'oeuvre du cabinet BOISROUX s'est faite en Communauté urbaine de Cherbourg le 28 septembre 2007.

Le projet de réhabilitation qui a été établi prévoit la création de 21 logements, dont le studio de la "maîtresse de maison" et d'une salle d'activités, l'ensemble constituant une surface hors oeuvre brute de 1 018 m². L'estimation actuelle du prix de revient de l'opération sans le poste démolition partielle est de 1 303 800 euros T.T.C. (T.V.A. à 5,5 %).

Les quatre bâtiments affectés au domaine public communautaire par délibération n° 200/215 du 12 octobre 2000 n'étant pas concernés par l'accueil des organisations syndicales et des associations, il y aurait lieu de les affecter au domaine privé de la Communauté urbaine de Cherbourg ceci afin de permettre le montage juridique approprié de l'opération.

La mise à disposition de cet ensemble immobilier pourrait être envisagée par bail de longue durée 60 ans, souscrit entre la Communauté urbaine de Cherbourg et la Société Foncière Habitat et Humanisme sous la forme juridique suivante :

- bail à réhabilitation pour l'ancienne blanchisserie, l'ancien logement de service, le bloc opératoire et l'immeuble 52 Rue de la Bucaille. Ce contrat paraît le mieux adapté à la réalisation de maison-relais qui comporte 21 logements en PLAI.

- à l'échéance des 60 années, il sera fait retour des biens à la Communauté urbaine de Cherbourg. En ce qui concerne la valeur locative de cet ensemble immobilier, l'évaluation des domaines fournie le 12 octobre 2007 indique une valeur locative annuelle de 24 000 euros. S'agissant d'une opération à caractère social, la Communauté urbaine de Cherbourg pourrait consentir un bail à titre gratuit, les bâtiments réhabilités lui revenant en pleine propriété à l'issue d'une période de 60 ans.

Aussi, le conseil autorise :

- l'affectation dans le domaine privé de la Communauté urbaine de Cherbourg des bâtiments concernés par le projet de maison-relais de l'association Habitat et Humanisme,
- la passation du bail à réhabilitation de 60 ans avec la Société Foncière Habitat et Humanisme, à titre gratuit, de l'ensemble immobilier concourant au projet de maison-relais à soustraire de la parcelle BE 769,
- la notification de 21 PLAI à la société Foncière Habitat et Humanisme.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**17 – 2007/208 - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ 162/2006
"ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AMENAGES"**

M. LAMACHE

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 2 en plus-value au marché souscrit avec l'atelier protégé ACTP ayant pour objet l'intégration de la zone artisanale du Moulin Letullier à Cherbourg-Octeville.

Cet avenant s'élève à 700 € HT. Le montant total du marché sera ainsi porté de 90 891,34 HT à 91 591,34 € HT.

La dépense sera imputée au budget annexe 05, compte 61521 enveloppe 521.

Suivant l'avis de la 1ère commission, le conseil adopte.

ADOPTE à l'UNANIMITE

18 – 2007/226 - CONSTRUCTION D'UN REFECTOIRE - SERVICE DES ORDURES MENAGERES ET D'UN BATIMENT SERVICE DES APPORTS VOLONTAIRES SUR LE SITE DU BECQUET A TOURLAVILLE. AVENANT AU LOT N°3 : COUVERTURE – BARDAGE

M. LAMACHE

Le Conseil autorise la passation de l'avenant n° 1 en plus-value au marché souscrit avec l'entreprise EUSTACHE et concerne les lots 3 « couverture-bardage » et 6 « ventilation ».

Cet avenant s'élève à 2 710,02 € TTC ce qui porte le montant des marchés de travaux de 587 811,95 € TTC à 590 521,97 € TTC.

La dépense sera imputée au budget principal, compte 2313 812 320E, env. 11983.

ADOPTE à l'UNANIMITE

19 – 2007/227 - REAMENAGEMENT DES LOCAUX BATIMENT A ET B - PEPINIERE D'ENTREPRISES AVENUE LOUIS LUMIERE A CHERBOURG-OCTEVILLE. AVENANT AU LOT N°6 : CHAUFFAGE – FUMISTERIE

M. LAMACHE

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 3 en plus-value au marché souscrit avec l'entreprise SANITHERM/FOUCHARD pour le lot n° 6 « chauffage-fumisterie ».

Cet avenant s'élève à 7 921,89 € TTC ce qui porte le montant des marchés de travaux de 504 587,07 € TTC à 512 508,96 € TTC.

La dépense sera imputée au budget 08, compte 2313 enveloppe 40.

ADOPTE à l'UNANIMITE

20 – 2007/218 - PLH - Accord-cadre pour la réalisation d'études d'urbanisme dans les zones d'extension urbaine

Mme GOSSELIN

La Communauté urbaine de Cherbourg s'est engagée dans un programme ambitieux de développement de l'habitat sur l'agglomération à travers son Programme Local de l'Habitat intercommunal.

Ce Programme Local de l'Habitat propose une programmation transcrite dans le PLU mais également appuyée sur des outils opérationnels :

- un Plan d'Action Foncière qui permettra d'acquérir progressivement les terrains nécessaires en limitant le risque de hausse du foncier ;
- une programmation de mise en œuvre des travaux de VRD de desserte en limite de zone.

Pour les zones d'une certaine importance, la Communauté urbaine pourrait mettre en place un troisième outil : une étude d'orientation urbaine, qui permettra de définir l'organisation urbaine de la zone et de consolider les bases de la mise en œuvre opérationnelle.

Dans ce cadre, étant donné la diversité des zones qui peuvent être concernées, et l'échelle des commandes possibles, il est proposé que ces marchés d'études soient encadrés par une procédure d'accord-cadre prévue aux articles 1 et 76 du Code des Marchés publics (Code 2006).

Cette procédure permet de réaliser une sélection de bureaux d'études (un minimum de 4 bureaux d'étude retenus serait souhaitable) qui seront systématiquement mis en concurrence lors de chaque lancement d'un marché d'étude. Elle se déroule de la façon suivante :

- une consultation pour l'accord-cadre est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert ; le contrat d'accord-cadre prévoit des dispositions relatives aux marchés subséquents, c'est-à-dire aux marchés qui en découleront ;
- à l'issue de cet appel d'offres, un panel d'entreprises est retenu ;
- pour chaque étude, la Communauté urbaine consultera le panel d'entreprises afin de choisir le titulaire du marché subséquent ;
- cette consultation peut intervenir à tout moment, dans la limite d'une période de quatre années suivant la signature de l'accord-cadre initial.

L'avantage de cette procédure est multiple :

- il permet de limiter les délais de consultation lors des marchés subséquents liés à l'accord-cadre ;
- il permet d'avoir très en amont des éléments de prix et de référence des bureaux d'étude sélectionnés, et donc de stabiliser les estimations pour les marchés subséquents ;
- il offre la possibilité d'apporter des précisions au stade des marchés subséquents, ce qui permet de préciser la commande d'un marché à l'autre, et d'adapter ainsi finement le cahier des charges à la zone concernée.

Aussi, le Conseil autorise :

- le principe du recours à la procédure d'accord-cadre pour les études d'urbanisme dans les zones d'extension urbaine prévues au P.L.H.,
- le lancement de cette procédure

ADOPTE à l'UNANIMITE

21 – 2007/207 - Convention avec la caisse de dépôts et consignation pour le financement d'une étude pour le schéma directeur du système d'information

Mme GOSSELIN

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication est devenue un axe fort de la modernisation des services publics. Internet et les TIC permettent aux administrations de rendre l'information accessible à leurs usagers au travers de sites web ou de portails. La mise en place de téléprocédures est un véritable enjeu de modernité et de croissance pour l'administration d'aujourd'hui. Avec l'évolution de la législation, toutes les conditions sont réunies pour permettre la dématérialisation complète de procédures administratives.

L'administration électronique est à la fois un moyen d'améliorer le service des collectivités vers leurs citoyens et leurs entreprises mais aussi un catalyseur de la modernisation du fonctionnement des administrations.

La Communauté urbaine a décidé de lancer une mission d'assistance pour l'élaboration d'un plan stratégique. Il s'agit d'une mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'e.administration (schéma directeur) à l'échelle du territoire de l'agglomération cherbourgeoise.

A la demande de la CUC, la caisse des dépôts a souhaité soutenir ce projet. La modernisation des outils et du pilotage de l'action locale constitue l'un des axes majeurs de la politique de partenariat du Groupe Caisse des Dépôts avec les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Cherbourg et la Caisse des Dépôts ont décidé de s'associer pour engager et suivre la réalisation de cette étude. La participation financière de la Caisse des Dépôts est fixée 15 092,55 euros HT augmentée de la TVA soit 18 050,69 euros TTC. Ce montant représente 50 % de la tranche ferme de l'étude à savoir la réalisation du schéma directeur estimé à 36 101,38 € TTC.

Aussi, le conseil autorise le Président à signer la convention de financement de l'étude avec la Caisse des Dépôts et consignations.

ADOPTE à l'UNANIMITE

22 – 2007/249 - Cherbourg-Octeville - Quai de l'Entrepôt - DDE - Subdivision de l'Équipement
Autorisation de déposer un permis de construire précaire

Mme GOSSELIN

Le conseil autorise la D.D.E. à déposer un permis de construire à titre précaire, pour l'installation de bâtiments modulaires sur la parcelle AW 99, située Quai de l'entrepôt à Cherbourg-Octeville, ceci afin de permettre aux agents des sites DDE de Carentan et de Saint-Sauveur le Vicomte d'être hébergés. En effet, leurs locaux fermeront le 31 décembre 2007. Ensuite l'ensemble des agents seront regroupés Quai Lawton Collins et formeront la subdivision Nord.

ADOPTE à l'UNANIMITE

23 – 2007/211 - FOURNITURE DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Mme GOSSELIN

Par avis d'appel public à la concurrence adressé au JOUE et au BOAMP le 11 juillet 2007, la Communauté urbaine de Cherbourg a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert concernant la fourniture de matériels et logiciels informatiques.

Le marché est passé pour l'année 2008, reconductible expressément en 2009, sous la forme d'un marché à bons de commande comportant un montant maximum annuel de 250 000 euros HT.

3 sociétés ont fait parvenir une offre conforme.

La commission d'appel d'offres réunie le 23 octobre 2007 a décidé d'attribuer le marché à la société QUADRIA.

Aussi, le conseil autorise Monsieur le Président à signer le marché susvisé.

La dépense fera l'objet d'imputations budgétaires multiples.

ADOPTE à l'UNANIMITE

24 – 2007/219 - PLH - Financement de l'étude d'urbanisme de la zone des Noires Mares

Mme GOSSELIN

Dans le cadre de la programmation du Programme Local de l'Habitat intercommunal, la commune d'Equedreville-Hainneville a choisi de lancer une étude d'urbanisme sur la zone des Noires Mares.

Au vu de l'exposé précédent relatif aux études d'urbanisme sur les zones relevant du PLH, il est proposé que la Communauté urbaine de Cherbourg apporte à la commune un fonds de concours correspondant à 50 % du montant de l'étude.

Le marché étant d'un montant de 14 710,80 euros T.T.C., le fonds de concours de la Communauté urbaine serait ainsi d'un montant de 7 355,40 euros.

Aussi, le Conseil donne son accord sur le cofinancement de l'étude d'urbanisme des Noires Mares.

La dépense en résultant sera versée à l'issue de l'étude et sera donc proposée à ce titre au budget 2008.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**25 – 2007/217 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - ORU "Entre terre et mer"
Avenant au contrat d'agglomération**

Mme GOSSELIN

Le conseil approuve la passation de l'avenant au contrat d'agglomération souscrit avec l'ANRU.

Cet avenant a pour objet de reprioriser des crédits à des opérations identifiées (secteur central de l'avenue de Normandie) :

- seconde phase de l'aménagement de l'îlot Nivernais (travaux relevant de la compétence CUC et de la compétence communale) ;
- réaménagement du parc Mendès-France donnant sur l'avenue de Normandie (qui fait déjà l'objet d'un retraitement dans le cadre de la convention ANRU) ;
- aménagement des espaces verts de l'îlot des Hauts de Quincampoix.

Les plans prévisionnels de financement ont été élaborés et se déclinent ainsi qu'il suit :

	Nivernais 2 CUC	Nivernais 2 Ville	Parc Mendès-France	Espaces verts Hts Quincampoix	TOTAL
Montant HT	411 500.00 €	784 000.00 €	921 120.00 €	200 000.00 €	2 316 620.00 €
Montant Région	144 025.00 €	235 200.00 €	276 336.00 €	34 000.00 €	689 561.00 €
<i>crédits CA</i>	<i>54 025.00 €</i>	<i>235 200.00 €</i>	<i>276 336.00 €</i>	<i>34 000.00 €</i>	<i>599 561.00 €</i>
<i>repriorisation maquette ANRU</i>	<i>90 000.00 €</i>	- €	- €	- €	<i>90 000.00 €</i>
Montant ANRU (repriorisation)	185 175.00 €	274 400.00 €	211 857.60 €	- €	671 432.60 €
Fonds propres	82 300.00 €	274 400.00 €	432 926.40 €	166 000.00 €	955 626.40 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

**26 – 2007/242 - Extension de périmètre du SCOT du pays du Cotentin
Approbation de l'adhésion de nouveaux membres**

M. CAUVIN

Le conseil approuve l'adhésion des nouveaux membres du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin suivants:

- la Communauté de Communes de la Côte des Isles,
- la Communauté de Communes du Val de Saire,
- la Communauté de Communes du Canton de Bricquebec en Cotentin,
- la Communauté de Communes de la vallée de l'Ouve,
- la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise,
- la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin,
- la commune de Saint-jacques de Néhou,
- la commune de Taillepied,
- la commune de Sottevast.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**27 – 2007/210 - ADOPTION DE RABAIS AUX TERRAINS D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRES
EN APPLICATION DU DECRET N°2007-1282 du 28 août 2007 RELATIF AUX AIDES ET AUX
RABAIS ACCORDES AUX ENTREPRISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

**28 – 2007/244 - DELEGATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU CONSEIL ACADEMIQUE
DE L'EDUCATION NATIONALE DE BASSE-NORMANDIE (C.A.E.N)**

M. CAUVIN

Le conseil désigne M. LAMACHE pour siéger au sein de cette instance en qualité de membre titulaire.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**29 – 2007/245 - VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION - POINT SUR
L'ELABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE**

M. CAUVIN

Le conseil prend connaissance de la démarche d'élaboration de la convention territoriale avec l'Etat et la Région.

**30 – 2007/246 - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE -
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONTRACTUALISATION**

M. CAUVIN

Le Conseil autorise la Communauté urbaine à faire acte de candidature en vue de l'élaboration d'un contrat de territoire avec le Conseil Général de la Manche.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**31 – 2007/228 - CONTRAT D'AGGLOMERATION
SECONDE PHASE DE LA CITE DE LA MER - PARTIE BATIMENT
AVENANTS AUX MARCHES**

M. CAUVIN

Le Conseil autorise ICADE G3A mandataire de l'opération à passer des avenants en plus ou moins-value avec les entreprises désignées ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant HT
lot n° 4 « gros œuvre-démolition-VRD »	LECALVEZ	+ 11 781,59 €
lot n° 5 « charpente métallique »	CTI BAT	- 3 146,00 €
lot n° 9 « menuiseries intérieures »	LELUAN MAP	+ 904,41 €
lot n° 10 « cloisons-doublage-isolation	LELUAN-MAP	+ 4 933,24 €
lot n° 17 « électricité »	LAFOSSE	+ 22 541,03 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

32 – 2007/248 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

M. CAUVIN

Le Conseil adopte ses orientations budgétaires pour l'exercice 2008

ADOPTE à l'UNANIMITE (8 abstentions : Mme COUESPEL – M. GRIMAL – M. MAGHE – M. LESDOS – M. CORBIN – M. ROULLAND – M. LEMARCHAND – M. ESTEVE)

**33 – 2007/209 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE
CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. CAUVIN

Le conseil approuve le choix de la société KEOLIS comme délégataire du réseau de transport public urbain de la communauté urbaine de Cherbourg et approuve la convention de délégation de service public et ses annexes à intervenir entre la communauté urbaine de Cherbourg et la société KEOLIS pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2008, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Madame LOISEL fait une demande d'information pour savoir ce qui a été prévu par rapport aux déplacements des jeunes en soirée.

Bernard CAUVIN précise que les services « soirées » sont maintenus et complétés par des déplacements lors de soirées événementielles.

Monsieur CORBIN interroge sur le montant de la contribution financière de la Communauté urbaine qui diminue pendant la période du contrat et demande ce qu'il advient dans le cas d'une baisse de la fréquentation.

Madame BESSONE précise que le délégataire percevra le montant de la contribution indiqué dans le contrat sauf événement extérieur aux parties. Elle cite à cet égard le cas de Moulinex sur Alençon. Elle précise que KEOLIS pourra proposer des modifications mais à contribution équivalente.

Intervention de M. LEMARCHAND pour souligner qu'il s'agit d'un contrat très équilibré avec une bonne desserte des écarts. Il souligne le professionnalisme de KEOLIS.

Le Président rappelle que le travail accompli par M. LEGER sur ce dossier ainsi que les apports des différents vice-président(e)s aux transports qui se sont succédés permettent aujourd'hui d'avoir une performance accrue.

Intervention de Mme HELIE qui informe qu'elle votera contre.

ADOPTE à la MAJORITE (1 contre : Mme HELIE)

**34 – 2007/220 - Abattoir communautaire
Atelier de découpe. Tarif des prestations de découpe**

M. LAGARDE

Le conseil approuve le coût des prestations qui seront appliquées à compter du 1^{er} novembre 2007 par la société de découpe des Viandes Normandes. Les tarifs s'établissent comme suit :

coût au Kg

bœuf :	0,92
veau :	0,92
porc :	0,83
agneau :	1,05

ADOPTE à l'UNANIMITE

35 – 2007/247 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2007

M. LAGARDE

Le conseil approuve le montant global de D.S.C. à verser aux communes pour 2007 soit 1 547 285.00 € selon la répartition suivante :

Cherbourg-Octeville	794 659 €
Equeurdreville-Hainneville	307 434 €
La Glacerie	67 353 €
Querqueville	68 987 €
Tourlaville	308 852 €

Ces dotations seront mandatées aux communes avant le 31 décembre 2007 et seront prélevées sur le budget principal au compte 73962 01 7, enveloppe n° 8539.

ADOPTE à l'UNANIMITE

36 – 2007/213 - CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DU POLE OPERATIONS ET SERVICES TECHNIQUES. AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2 - REVISION N° 1

M. LAGARDE

Le conseil :

- adopte la révision de l'autorisation de programme n° 1 construction de l'immeuble du pôle opérations et services techniques, selon les conditions suivantes :

- montant de l'autorisation de programme 3 456 895.02 € TTC,
- à répartir les crédits ainsi qu'il suit :
 - budget principal : 2 214 395.02 € TTC
 - budget annexe de l'eau : 621 250.00 € TTC, soit 519 439.80 HT,
 - budget annexe de l'assainissement : 621 250.00 € TTC, soit 519 439.80 HT,

- dit que les crédits de paiement ouverts en 2007, tenant compte des inscriptions, reports et réinscriptions des crédits de paiement non utilisés en 2006, ressortent aux montants suivants :

- budget principal : 1 817 953.08 € TTC compte 2313 020 4719 G ligne de crédit n° 14495, 57 342.48 € TTC compte 2031 020 719G ligne de crédit n° 14496
- budget annexe de l'eau : 447 673.04 € HT compte 2313 ligne de crédit n° 8774,
- budget annexe de l'assainissement : 447 667.22 € HT compte 2313 ligne de crédit n° 8737

ADOPTE à l'UNANIMITE

37 – 2007/214 - Exercice 2007
DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL
BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS ET BATIMENTS D'ACTIVITES
DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE ACTIVITES INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES
DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

M. LAGARDE

Le conseil adopte :

- la décision modificative n° 3 exercice 2007 du budget principal, des budgets annexes lotissements et bâtiments d'activités,
- la décision modificative n° 2 exercice 2007 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,
- la décision modificative n° 1 exercice 2007 du budget annexe activités industrielles et commerciales,
- la décision modificative n° 4 exercice 2007 du budget annexe de l'abattoir.

ADOPTE à l'UNANIMITE

38 – 2007/212 - FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR
BUDGET PRINCIPAL
BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET ACTIVITES
INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

M. LAGARDE

Le Conseil approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 7 413,13 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits :

au budget annexe principal :

- compte 654 01 5	env 323 :	0.01 €
- compte 654 020 C002	env 10914 :	0.05 €
- compte 654 812 L003	env 6849 :	0.02 €
- compte 654 812 A002	env 14557 :	677.61€
- compte 654 813 A002	env 14558 :	227.80 €

au budget annexe de l'eau :

- compte 654	env 28 :	4 872.50 €
--------------	----------	------------

au budget annexe de l'assainissement :

- compte 654 env 29 : 1 627.64 €

au budget annexe activités industrielles et commerciales :

- compte 654 env 1075 : 7.50 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

**39 – 2007/224 - CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU
BASSIN DE LA DIVETTE**

M. BOSQUET

La commission géographique "Bocages Normands" entité délocalisée du comité de bassin Seine Normandie de l'Agence de l'Eau a défini, dans le cadre de son 9ème programme d'intervention 2007/2012 un Plan Territorial d'Actions Prioritaires.

Parmi celles-ci, l'Agence a inscrit l'amélioration de la qualité de la Divette et la mise en place d'une démarche globale de contractualisation avec les différentes collectivités touchées par le bassin versant du cours d'eau.

Le bassin versant de la Divette s'étend sur le territoire de :

- la communauté de communes des Pieux
- la communauté de communes de la Hague
- la communauté de communes Douve et Divette
- la communauté urbaine de Cherbourg.

Pour la réalisation de la phase de diagnostic, il est envisagé de confier la prestation d'étude à un cabinet spécialisé rémunéré à parts égales par les quatre établissements publics. Le coût d'une telle étude est estimé à 100 000 euros H.T. Elle peut être subventionnée à 80% par la Région , le conseil général de la Manche et l'Agence de l'Eau. La participation financière de chaque collectivité concernée serait alors voisine de 5 000 euros H.T.

La communauté de communes de la Hague a accepté de mettre ses moyens à disposition pour la mise en place et la coordination de ce groupement.

Aussi, le conseil autorise le Président à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation de la phase diagnostic et désigne M. LAMACHE pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres en qualité de membre titulaire et M. BAUDRY en qualité de membre suppléant.

ADOPTE à l'UNANIMITE

40 – 2007/222 - TOURLAVILLE - RUE DE LA TOURELLE
Travaux d'assainissement et d'eau potable

M. BOSQUET

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la pose des canalisations d'eau et d'assainissement.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 06 novembre, a décidé de retenir l'entreprise T.P.C., avec un montant de 153 104,00 euros H.T pour réaliser cette opération.

Aussi, le conseil autorise le Président à intervenir à la signature du marché susvisé.

La dépense sera imputée :

- * au budget assainissement 2315 3113 K env. 7711 : 44 192,50 € H.T.
- * au budget eau 2315 2-104L env. 1877 : 60 269,00 € H.T.
- * au budget principal 2315 811 743 K env. 13270 : 48 642,50 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

41 – 2007/223 - LA GLACERIE
DESSERTE EN EAUX USEES DU VILLAGE DE LA VERRERIE
ET POSE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE
Autorisation de signer le marché

M. BOSQUET

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la pose d'un collecteur d'eaux usées entre le village de la Verrerie à la Glacerie et le village de Penesme à Tourlaville, permettant ainsi la suppression de la station d'épuration de La Glacerie. Parallèlement un tronçon d'eau potable sera également remplacé.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre, a décidé de retenir l'entreprise T.P.C., avec un montant de 815 918,00 euros H.T. pour réaliser cette opération.

Ce coût supérieur à l'estimation initiale nécessite l'inscription d'un crédit complémentaire au budget primitif 2008.

Aussi, le conseil autorise le Président à intervenir à la signature du marché susvisé.

La dépense sera imputée :

- * au budget assainissement 2315 3110 E env. 5668 : 799 922,00 euros H.T.
- * au budget eau 2315 2-104L env. 1877 : 15 996,00 euros H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**42 – 2007/225 - USINE DES EAUX DE LA DIVETTE
Lot n° 4 - Génie Civil. Avenant n° 5**

M. BOSQUET

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 5 en plus-value au marché souscrit avec le groupement MARC/BURNOUF/LEDUC pour réaliser les travaux de génie civil de la nouvelle usine de traitement des eaux de la Divette.

L'ensemble des précédents avenants a porté ce marché de 6 830 583,75 € HT à 7 304 281,51 € HT.

Ce nouvel avenant concerne le remplacement de la formule de révision du marché qui est actuellement inadaptée en raison de la hausse exceptionnelle du coût de l'acier (BT 01 « tous corps d'état) par une nouvelle formule BT 06 (béton armé et génie civil). Cette dernière est davantage en adéquation avec les prestations confiées au groupement. Cette modification entraîne une augmentation de prix de 225 815,18 € HT.

La dépense sera imputée au budget eau 2313 2-87G - env. 87

ADOPTE à l'UNANIMITE

**43 – 2007/236 - ACQUISITION D'UN VEHICULE POIDS LOURD
AVEC BRAS DE MANUTENTION CLASSE II
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

M. LAGARDE

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée en juillet 2007 pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec bras de manutention classe II.

Le cahier des charges prévoyait 2 lots séparés :

- lot 1 : 1 châssis 26 T de type 6 x 2 essieu relevable
- lot 2 : 1 bras de manutention classe II.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 23 octobre 2007, a décidé d'attribuer :

- le lot 1 à la Société CODICA VI pour un montant de 87 068.80 € T.T.C.
- le lot 2 à la Société NORMANDIE BENNES GARNIER pour un montant de 38 152.40 € T.T.C.

Aussi, le Conseil autorise le Président à signer les marchés susvisés.

La dépense sera imputée au compte 2182 812 014A (enveloppe 619) du budget.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**44 – 2007/237 - TRAITEMENT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG. LOT 1 – TRAITEMENT. AVENANT**

M. LAGARDE

Le Conseil autorise la passation de l'avenant n° 1 en plus-value au marché souscrit avec la société SPEN pour traiter les déchets ménagers et assimilés.

Le montant de cet avenant s'élève à 205 249,76 € HT et correspond au traitement supplémentaire des déchets en raison de l'arrêt de l'exploitation du centre de tri dans le cadre de sa modernisation.

La dépense sera imputée au compte 611 812 L003 (enveloppe 299) du budget.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**45 – 2007/238 - TRAITEMENT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG. LOT 2 – TRANSPORT. AVENANT**

M. LAGARDE

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 1 en plus-value au marché souscrit avec la société AB-TRANS pour transporter les déchets ménagers et assimilés.

Le montant de cet avenant s'élève à 9 683,15 € HT et correspond au transport supplémentaire des déchets en raison de l'arrêt de l'exploitation du centre de tri dans le cadre sa modernisation.

La dépense sera imputée au compte 611 812 L003 (enveloppes multiples) du budget.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**46 – 2007/216 - TOURLAVILLE RUE DE LA TOURELLE
AMENAGEMENT DE VOIRIE**

M. BERNARD

Le Conseil autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie rue de la Tourelle à Tourlaville.

Ces travaux sont estimés à 172 500 € TTC.

La dépense sera imputée au budget 2315 822 680H env. 5465.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**47 – 2007/215 - FOURNITURE DE MATERIEL D'OUTILLAGE DE VOIRIE. LOTS 1 à 5
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

M. BERNARD

Par délibération en date du 28 juin 2007, le conseil a autorisé le président à intervenir à la signature des marchés des cinq lots concernant la fourniture de matériel d'outillage de voirie.

Le budget prévu à cet effet était de 72 400 €. Or, après résultat de la consultation le montant total des lots s'élève à 76 994.48 € TTC ainsi répartis :

Lots	Montant	Sociétés
lot n°1 - Pose bordures	67 789.28 € TTC	Société TRANSMUT
lot n°2 - Deux scies portatives	1 937.52 € TTC	Société DROUET
lot n°3 - Débroussailleuse thermique	665.57 € TTC	Société LECOUFLE
lot n°4 - Deux marteaux perforateurs électriques	1 423.43 € TTC	Société LEGALLAIS-BOUCHARD
lot n°5 - Deux perforateurs sans fil	5 178.68 € TTC	Société SDM. PRO

La commission d'appel d'offres réunie le 23 octobre 2007 a décidé d'attribuer les marchés.

Aussi, le conseil autorise le Président à intervenir à la signature des marchés précités.

Les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative du budget au compte 21571 822 014A env 495 et 21578 822 013C env.494.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**48 – 2007/221 - FOURNITURE ET POSE DE CLOTURES
MARCHE A BONS DE COMMANDE. ANNEE 2008**

M. BERNARD

Le conseil autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la pose de clôtures grillagées ainsi que de portails d'accès.

L'étendue des besoins ne pouvant être définie, il convient de passer un marché à bons de commandes pour l'année 2008 et sera reconduit les trois années suivantes.

L'imputation de la dépense est multiple.

ADOPTE à l'UNANIMITE

La séance est levée à 18h50

le Président,

Bernard CAUVIN